

Rôle de l'Union dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement OMD

2004/2252(INI) - 12/04/2005 - Document de suivi

La Commission européenne a adopté des propositions visant à accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces propositions visent essentiellement à :

- fixer de nouveaux objectifs intermédiaires d'accroissement des budgets d'aide publique à l'horizon 2010 en vue d'atteindre un effort global de 0,7% du revenu national brut (RNB) en 2015 ;
- accélérer les réformes pour améliorer la qualité de l'aide ;
- reconsidérer la manière dont l'UE, à travers son propre modèle de développement durable, par ses politiques internes et externes, influence les conditions du développement ;
- faire bénéficier l'Afrique en priorité de ces nouvelles orientations et saisir les opportunités nouvelles d'un partenariat entre les deux continents.

Les propositions concernant le financement du développement et la cohérence des politiques sont formulées de manière plus détaillée dans deux autres communications. L'ensemble de ces propositions est essentiel pour contribuer aux trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental).

La Commission propose aux États membres de continuer à augmenter leurs budgets d'aide publique au développement (APD) et de passer au-delà de leurs engagements de Monterrey (0,39% du PNB en 2006). Elle propose de fixer **un nouvel objectif individuel minimal de 0,51% pour 2010 (0,17% pour les nouveaux États membres), ce qui porterait l'effort collectif de l'Union à 0,56%**. Cet engagement se traduirait par un accroissement de 20 milliards EUR par an en 2010 et permettrait d'atteindre en 2015 le taux de 0,7% fixé par les Nations Unies. En 2004, l'aide publique au développement des 25 a atteint 43 milliards EUR (chiffres OCDE).

Des ressources accrues et une aide plus efficace sont essentielles, mais ne suffiront pas pour atteindre les OMD. En effet, d'autres politiques communautaires peuvent apporter une contribution substantielle au développement. D'où le concept de « cohérence pour le développement ». La Commission propose de faire un « rapport de cohérence » à mi-parcours entre le Sommet de septembre 2005 et la prochaine évaluation internationale des OMD.

Enfin, la Commission souhaite concentrer ses efforts sur l'Afrique et soutenir ses États pour qu'ils deviennent les acteurs principaux de leur propre développement. L'UE devrait se focaliser sur les domaines où elle peut jouer un rôle de catalyseur aussi pour l'action d'autres donateurs:

- l'amélioration de la gouvernance en Afrique, notamment par un appui à l'Union Africaine et un partenariat avec ses institutions et le refinancement de la Facilité de Paix ;
- l'interconnexion des réseaux et du commerce africain de façon à créer et maintenir des services et des réseaux d'infrastructures régionaux (ex : partenariat euro-africain en matière d'infrastructures) et à accroître la quantité et la qualité des échanges pour l'Afrique subsaharienne ;
- les efforts en faveur d'une société équitable, de l'accès aux services, d'un travail décent et d'un environnement durable.